

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.06.2022	13h53	22.178	DFDS
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Manon Roux**

**Titre : Que pouvons-nous apprendre d'une organisation différente de l'enseignement au secondaire 2 ?**

**Contenu :**

- Quel bilan le Conseil d'État tire-t-il de l'organisation novatrice de l'enseignement en certificat de culture générale et en maturité spécialisée, orientation pédagogie, pratiquée à l'antenne du Lycée Jean-Piaget de Fleurier ?
- Plus spécifiquement, comment le Conseil d'État perçoit-il l'enseignement sous forme de cours blocs et l'autonomisation avec le support d'une tablette informatique en comparaison des traditionnelles leçons de 45 minutes en plénum comme pratiquées aujourd'hui dans toutes les autres filières du secondaire 2 académique de notre canton ?
- Le Conseil d'État estime-t-il que la formation donnée à Fleurier peut être source de nouvelles pratiques d'enseignement ailleurs dans le canton ?
- Le Conseil d'État entend-il procéder à un bilan scientifique des six années d'enseignement sous forme de cours blocs, par exemple en mandatant la HEP-BEJUNE ? Si non, pour quelles raisons ?
- Finalement et de manière ouverte, le Conseil d'État juge-t-il que les attentes de la société envers l'école ont évolué récemment et rapidement (vers plus de flexibilité des horaires, vers une autonomisation plus grande via des supports informatiques, etc.) ? Si oui, comment le Conseil d'État entend-il répondre à ces nouveaux besoins ?

**Développement :**

À l'automne dernier, la presse se faisait l'écho de la fermeture prochaine de l'antenne fleurisane du Lycée Jean-Piaget. À Fleurier, l'organisation des semaines de cours présente notamment les particularités suivantes :

- la semaine est découpée en 9 demi-journées de 4 périodes chacune ;
- les leçons sont données en cours blocs, c'est-à-dire que, à de très rares exceptions près, la même discipline est enseignée pendant 4 périodes consécutives ;
- pendant un cours bloc, afin de favoriser un enseignement individualisé et une responsabilisation des élèves, la classe est parfois subdivisée en deux : une partie des élèves suivant le cours avec le professeur, une autre partie des élèves travaillant individuellement ou en groupe dans une salle spécialement aménagée ;
- les élèves sont tenus de posséder un iPad personnel, qu'ils doivent avoir avec eux au quotidien.

Cet enseignement est bien loin des traditionnelles leçons de trois quarts d'heure. Les étudiant-e-s de la première volée ayant bénéficié de cette approche novatrice achèveront cette année avec succès leur bachelor en haute école pédagogique.

**Souhait d'une réponse écrite : OUI**

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Manon Roux

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

## Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 1<sup>er</sup> septembre 2022

La formation de certificat de culture générale et maturité spécialisée, option pédagogie, a été mise en place dans notre canton à Fleurier à la rentrée 2016. L'organisation des cours telle que vous la décrivez est le résultat de plusieurs réflexions :

- l'efficacité des déplacements des enseignant-e-s qui avaient également à dispenser des cours dans les locaux du Lycée Jean-Piaget en ville de Neuchâtel ;
- la volonté d'expérimenter une manière différente d'enseigner à des étudiant-e-s qui se destinent à devenir enseignant-e-s aux cycles 1 et 2 ;
- l'idée de varier l'enseignement frontal et le travail autonome en petits groupes ;
- les cours blocs étaient assortis à une expérience pilote d'enseignement avec iPad.

Si une évaluation scientifique de l'organisation de la formation en cours blocs par un organe externe n'a pas été menée, un retour sur expérience des enseignant-e-s a été effectué par la direction du lycée. Les résultats ont été jugés plutôt positifs dans le domaine des langues étrangères ; le retour était plus mitigé pour les autres disciplines, notamment scientifiques.

En conséquence, depuis deux ans, la direction du LJP, pour autant que les horaires le permettent, propose aux enseignant-e-s qui le souhaitent d'enseigner en cours blocs constitués d'un nombre de périodes variable, défini par l'enseignant-e pour l'année scolaire. Ce mode de faire est désormais proposé à toutes les filières dispensées au lycée. Les enseignant-e-s qui font ce choix sont pour le moment minoritaires.

Notons également un apport intéressant de l'expérience menée pour l'option pédagogie, pour laquelle des semaines spéciales ont été organisées. Le LJP souhaite les étendre à terme aux autres options. Ce mode d'enseignement nous paraît des plus prometteurs et nous semble répondre aux objectifs du secondaire 2 d'une formation résolument pluridisciplinaire et axée sur des projets, combinant compétences et connaissances.

La question posée nous amène également à relever que l'implémentation de l'éducation numérique va induire une modification du rôle de l'enseignant-e et de la manière d'enseigner. Nul doute que nous sommes encore aux prémices de la pédagogie de demain. Le canton de Neuchâtel s'y prépare, comme par ailleurs expliqué dans le rapport sur l'éducation numérique 19.032. De nombreuses études et expériences en matière de blended learning sont menées au niveau suisse et bien entendu même au-delà de nos frontières. Le concept de blended learning se conçoit comme une manière d'enseigner et d'apprendre en associant les méthodes classiques aux nouvelles possibilités offertes par les outils numériques. Aussi, les élèves pourront organiser leur apprentissage de manière plus autonome ou en groupe. Cette forme hybride offre plusieurs avantages, notamment un meilleur suivi de la part des enseignant-e-s et plus de motivation de la part des apprenant-e-s, la technologie rendant les cours plus intéressants et attractifs pour les jeunes générations.

En formation professionnelle, l'enseignement a subi de nombreux changements ces dernières années, notamment avec l'orientation compétences opérationnelles prise par les plans d'études. Aussi, la grille horaire traditionnelle a tendance à s'effacer pour être remplacée par des séquences de formation et le développement de projets individuels ou collaboratifs. L'intervention de l'enseignant-e est distillée entre des moments de travail en groupe, de réflexion personnelle, de recherches et expérimentations à l'aide ou non des outils numériques.

De son côté, la maturité gymnasiale va subir une réforme au niveau suisse, aussi bien dans sa forme que dans son contenu. Dans ce cadre, des innovations pédagogiques sont prévues, notamment avec davantage d'interdisciplinarité et l'instauration de journées ou semaines spéciales dédiées à des problématiques et enjeux actuels.

Partant, le Conseil d'État reste attentif à l'évolution des attentes de la société envers l'école. Il entend suivre les expériences menées au LJP, et plus largement au niveau suisse, de manière à satisfaire aux plans d'études des formations professionnelles et de maturité gymnasiale.